

SÉNAT,

Le MERCREDI, 2 mars 1932.

Le Comité spécial institué pour examiner le rapport du Comité spécial de la Chambre des communes qui, à la session dernière, a été chargé de faire enquête sur le projet d'énergie hydroélectrique de Beauharnois, en tant qu'il concerne des honorables membres du Sénat, se réunit aujourd'hui à onze heures du matin.

*Présents:* Les honorables sénateurs Tanner (président), Béique, Chapais, Copp, Donnelly, Graham, Griesbach, McMeans et Robinson.

*Avocats:*

M. J. A. Mann, C.R., Montréal, Qué., et M. Arthur L. Smith, C.R., Calgary, Alberta, avocats du Comité

L'honorable Lucien Cannon, C.P., C.R., de Québec, Québec; M. John W. Cook, C.R., Montréal, Québec; et M. Hugh E. O'Donnell, Montréal, Québec, avocats de l'honorable sénateur W. L. McDougald.

M. R. S. Robertson, C.R., Toronto, Ontario, avocat de l'honorable sénateur Andrew Haydon.

M. Thomas Vien, C.R., Montréal, Québec, avocat de l'honorable sénateur Donat Raymond.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, à la dernière réunion du Comité, le sénateur McMeans, appuyé par le sénateur Donnelly, a présenté une motion, et il a été ordonné de demander au Gouvernement de nommer des avocats pour assister le Comité. Cette décision a été prise à la dernière réunion du Comité.

L'hon. M. BÉIQUE: Monsieur le président, je doute que cette manière de procéder soit régulière. Pour procéder régulièrement, le Comité devrait, ce me semble, obtenir du Sénat l'autorisation de retenir les services d'avocats. Je ne pense pas qu'il existe d'autre manière de procéder.

Le PRÉSIDENT: Conformément à l'ordre que je viens de lire, je me suis mis en communication avec le ministère de la Justice, et ce ministère a nommé M. J. A. Mann, C.R., de Montréal, et M. A. L. Smith, C.R., de Calgary, pour assister le Comité. Il va sans dire que le Comité doit s'adresser à la Trésorerie, laquelle relève du Gouvernement, pour payer ces avocats. On n'a pas contesté l'autorité du Comité, avec l'approbation du Gouvernement, quant à l'assurance que ces avocats seront payés. Quoi qu'il en soit, il appartient au Comité de décider.

L'hon. M. BÉIQUE: Nous pouvons naturellement prendre pour acquis que cet après-midi le Sénat approuvera la dépense.

L'hon. M. CHAPAIS: Oui.

Le PRÉSIDENT: C'est mon avis. M. Mann et M. Smith sont présents ce matin, et je crois qu'ils sont prêts à diriger les délibérations. Il me semble que cela donnera entière satisfaction au Comité, étant donné qu'en notre qualité de membres du Comité nous ne désirons pas nous engager personnellement dans ces délibérations. Nous sommes réunis, comme je l'espère, en notre qualité de sénateurs et de juges pour entendre les dépositions, et nous entendrons les avocats de tous les intéressés. Mais comme ces deux messieurs dirigeront les délibérations, je suis sûr que le Comité sera entièrement satisfait.